

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1880.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1880 s'élèvent à . . . fr.	15,979,009	»
— votés — 1879 — à . . .	15,901,169	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . fr.	77,840	»
	<hr/>	

Les chapitres II, VI, VIII, IX et X présentent les modifications suivantes :

CHAPITRE II.

	En moins.	En plus.
	—	—
ART. 8. — L'allocation demandée comporte le montant de tous les traitements. La différence portée en plus au Budget de 1879 est inutile . fr.	1,210	»
ART. 10. — Cette augmentation est nécessitée par la dépense résultant de la loi du 15 avril 1878, qui a augmenté les traitements des juges d'instruction	»	21,650

CHAPITRE VI.

ART. 19. — Par suite de l'accroissement du nombre d'abonnés aux <i>Annales parlementaires</i> et de l'impression du <i>Compte rendu analytique des séances de la Chambre des Représentants</i> , il a fallu demander un crédit supplémentaire pour l'exercice 1879. Une augmentation de pareille somme est portée pour cet exercice.	»	90,000
--	---	--------

CHAPITRE VIII.

ART. 51. — La création d'une église consistoriale à Courtrai-Roulers amènera prochainement la nomination d'un pasteur à attacher à cette église; une augmentation est nécessaire à cette fin.	»	2,400
	<hr/>	
A REPORTER . . . fr.	1,210	114,050

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	En moins.		En plus.
	—		—
REPORT fr.	1,210	»	114,080 »

CHAPITRE IX.

ART. 40. — Le règlement général organique de la colonie de Gheel, approuvé par arrêté royal du 17 septembre 1878, a mis les traitements du personnel à charge de la caisse de cet établissement. Cet article peut en conséquence être diminué de

3,000 » »

CHAPITRE X.

ART. 48. — La nouvelle organisation des maisons pénitentiaires et de réforme de Saint-Hubert et de Namur a exigé la nomination d'un grand nombre d'employés au service économique de ces établissements, et comme on pourra réduire le personnel du service industriel, il est demandé un transfert de l'article 56 à l'article 48 de . . .

» 8,350 »

ART. 49. — Une allocation de 30,000 francs, à titre de charge extraordinaire, a été demandée en 1879 pour pourvoir à une adjudication d'imprimés pour cinq ans. Cette allocation ne doit pas être renouvelée

30,000 » »

ART. 55. — Même motif qu'à l'article 49 . . .

2,000 » »

ART. 56. — Somme à transférer à l'article 48, ainsi qu'il est dit plus haut

8,350 » »

TOTAUX. . . . fr.

44,560 » 122,400 »

AUGMENTATION. . fr.

77,840 »

(94)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1880, à la somme de *quinze millions neuf cent soixante-dix-neuf mille neuf francs* (15,979,009 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

J. BARA.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre.	21,000	•	457,800	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	551,800	•		
3	Matériel.	50,000	•		
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . .	6,000	•		
5	Frais de route et de séjour.	9,000	•		
CHAPITRE II.					
ORDRE JUDICIAIRE.					
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	270,820	•	3,901,270	
7	— Matériel	5,500	•		
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	800,000	•		
9	— Matériel	24,000	•		
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,882,050	•		
11	Justices de paix et tribunaux de police.	918,000	•		
CHAPITRE III.					
JUSTICE MILITAIRE.					
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel.	22,250	•		77,870
13	— Matériel	2,000	•		
14	Auditeurs militaires et prévôts	49,900	•		
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	5,720	•		
CHAPITRE IV.					
FRAIS DE JUSTICE.					
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. (Crédit non limitatif).	955,000	•	976,508	
17	Litt. a. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	5,550	5,658		
	Litt. b. — des préposés à la conduite des voitures cellu- laires	10,500	•		
A REPORTER. . . fr.		5,387,790	5,658	5,393,448	

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,587,790 »	5,658 »	5,593,448 »
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000 »	100,000 »	135,000 »
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , du <i>Compte rendu analytique des séances de la Chambre des Représentants</i> et travaux accessoires	550,000 »	»	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,300 »	»	572,300 »
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois	14,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
25	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	25,000 »	»	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 »	»	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	1,500 »	»	42,500 »
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	5,837,590 »	105,658 »	5,943,248 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION LES LÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,857,500 "	105,658 "	5,943,248 .
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . .	521,400 "	"	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	62,011 "	"	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenus de cures	4,540,000 "	"	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . .	660,000 "	256,000 "	
31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	74,958 "	"	5,813,661 .
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	15,000 "	"	
33	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	15,292 "	"	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. . . .	1,000 "	"	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite. . . .	"	20,000 "	
36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	11,000 "	"	
37	Secours pour les ministres des cultes	50,000 "	"	
	CHAPITRE IX.			
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
38	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	200,000 "	"	
39	Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du département de la guerre. — b) Construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	255,000 "	200,000 "	962,500 "
40	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	7,800 "	"	
41	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers.	5,000 "	"	
42	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	14,000 "	"	
45	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	282,700 "	"	
	À REPORTER. . . . fr.	12,157,751 "	581,658 "	12,710,400 "

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	12,137,751 »	581,658 »	12,719,409 »
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.			
	<i>SECTION 1^{re}. — Service économique.</i>			
44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons. . . .	1,150,000 »	»	
45	Gratifications aux détenus.	12,000 »	»	
46	Frais d'habillement des gardiens.	32,000 »	»	
47	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 »	»	
48	Traitements des fonctionnaires et employés	822,000 »	»	
49	Frais d'impression et de bureau	10,000 »	»	
50	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . .	170,000 »	»	
51	Prison cellulaire pour hommes à Bruxelles. — Continuation des travaux de construction. — Maison de sûreté d'Anvers. — Continuation des travaux d'agrandissement.	»	652,000 »	
52	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	»	47,000 »	3,672,800 »
	<i>SECTION 2. — Service des travaux.</i>			
53	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication . .	150,000 »	»	
54	Gratifications aux détenus.	40,000 »	»	
55	Frais d'impression et de bureau	1,000 »	»	
56	Traitements des fonctionnaires et employés	68,000 »	»	
	<i>SECTION 3. — Traitements de disponibilité.</i>			
57	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services	»	6,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	14,004,051 »	1,287,658 »	15,892,209 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	14,604,851 »	1,287,558 »	15,892,209 »
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
58	Mesures de sûreté publique	80,000 »	»	80,000 »
	CHAPITRE XII.			
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 »	1,800 »	6,800 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . fr.	14,680,651 »	1,289,358 »	15,970,009 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

Le Ministre de la Justice,
J. BARA.

Le Ministre des Finances,
CHARLES GRAUX.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1880.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
CHAPITRE I^{er}.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	»	Traitement du Ministre.	1	»	21,000	21,000
2	»	— des fonctionnaires et employés.	111	»	331,800	331,800
3	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc.		13,000	»	30,000
	b.	— Éclairage, chauffage de 90 foyers		19,000	»	
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles		46,000	»	
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.				
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.				
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.						
CHAPITRE II.						
ORDRE JUDICIAIRE.						
COUR DE CASSATION. — Personnel.						
6	a.	Premier président	1	16,000	16,000	270,820
	b.	Président de chambre	1	13,000	13,000	
	c.	Conseillers.	15	41,250	168,750	
	d.	Procureur général	1	16,000	16,000	
	e.	Avocats généraux	2	12,000	24,000	
	f.	Greffier en chef	1	7,000	7,000	
	g.	Greffiers adjoints	2	4,500	9,000	
	h.	Huissiers audienciers	6	750	4,500	
	i.	Messagers	2	1,500	3,000	
	j.	Secrétaire du parquet	1	4,000	4,000	
	k.	Employé	1	2,000	2,000	
	l.	Messenger et huissier de salle	1	1,500	1,500	
	m.	Concierge du palais de la Cour de cassation	1	1,500	1,500	
	n.	Augmentation éventuelle de la rémunération normale des litteras i et l	»	»	570	
A REPORTER. fr.						

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
351,800	»	351,800	351,800	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
437,800	»	437,800	437,800	»	»	
DIFFÉRENCE. . . fr.						
270,820	»	270,820	270,820	»	»	
270,820	»	270,820	270,820	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.			
			NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		REPORT. fr.				
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.</i>				
7	"	La Cour	"	"	3,250	5,500
		Le parquet.	"	"	1,250	
		Mobilier pour la Cour de cassation	"	"	1,000	
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>				
		Premiers présidents	3	11,250	33,750	800,000
		Présidents de chambre	6	8,500	51,000	
		Conseillers.	55	7,500	412,500	
		Procureurs généraux.	3	11,250	33,750	
		Premiers avocats généraux.	3	8,500	25,500	
		Deuxièmes avocats généraux	6	8,000	48,000	
		Substituts des procureurs généraux	7	7,000	49,000	
8	"	Greffiers en chef	3	5,000	15,000	
		Greffiers adjoints	17	4,000	68,000	
		Secrétaires des parquets	3	4,000	12,000	
		Employés	12	2,000	24,000	
		Messagers des cours.	7	1,500	10,500	
		Huissiers audienciers	12	700	8,400	
		Concierges.	3	1,500	4,500	
		Messagers des parquets.	3	1,500	4,500	
		<i>Matériel des Cours.</i>				
		Cour d'appel de Bruxelles	"	"	8,000	24,000
		— de Gand	"	"	5,000	
		— de Liège	"	"	6,500	
9	"	Mobilier pour les trois Cours	"	"	4,500	
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des comptes				

A REPORTER. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
270,820	»	270,820	270,820	»	»	
5,500	»	5,500	5,500	»	»	
800,000	»	800,000	801,210	»	1,210	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
1,100,320	»	1,100,320	1,101,530	»	1,210	

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
1,100,320	»	1,100,320	1,101,530	»	1,210	
1,100,320	»	1,100,320	1,101,530	»	1,210	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
					REPORT. fr.
					REPORT. fr.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).			
		5 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres.</i>			
		Présidents.	9	6,000	54,000
		Juges d'instruction	9	4,750	42,750
		Juges	14	4,000	56,000
		Procureurs du Roi	9	6,000	54,000
		Substituts	9	4,000	36,000
		Greffiers	9	3,200	28,800
		Greffiers adjoints.	15	2,600	39,000
		Secrétaires des parquets	9	2,600	23,400
		Commis expéditionnaires	5	1,320	6,600
		Huissiers audienciers	18	200	3,600
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	1,200	16,800
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	1,000	2,000
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.			
		Juges de paix	204	3,000	612,000
		Greffiers	204	1,500	306,000
					344,150
					18,800
					918,000
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,400,520	»	1,400,520	1,401,530	»	1,210	
1,882,950	»	1,882,950	1,861,560	21,650	»	
918,000	»	918,000	918,000	»	»	
3,901,270	»	3,901,270	3,880,850	21,650	1,210	
AUGMENTATION. . . . fr.				20,440		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		NOMBRE d'agents	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.		TOTAL par service	
CHAPITRE III.							
JUSTICE MILITAIRE.							
<i>COUR MILITAIRE. — Personnel.</i>							
12	»	Auditeur général	1	8,500	8,500	»	22,250
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	»	
		Secrétaire de l'auditeur général.	1	3,000	3,000	»	
		Huissier audencier.	1	400	400	»	
		Messagers	2	1,520	2,640	»	
		Concierge	1	1,210	1,210	»	
<i>Matériel.</i>							
13	»	Matériel pour la Cour militaire.	»	»	2,000	»	2,000
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.							
14	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	»	49,900
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	3,000	15,000	»	
		Auditeur adjoint à Anvers	1	4,000	4,000	»	
		Commis à l'auditorat de Bruxelles	1	2,000	2,000	»	
		Prévôts militaires	7	500	3,500	»	
		Huissiers audenciers	7	200	1,400	»	
15	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs	4	420	1,680	»	3,720
			1	600	600	»	
			2	720	1,440	»	
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.							
CHAPITRE IV.							
FRAIS DE JUSTICE.							
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			922,000	»	33,000
		Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique				»	
17	a.	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels			11,008	»	10,500
		Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.				»	
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.							

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,250	»	22,250	22,250	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
49,900	»	49,900	49,900	»	»	
3,720	»	3,720	3,720	»	»	
77,870	»	77,870	77,870	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
955,000	»	955,000	955,000	»	»	
15,850	5,658	21,508	21,508	»	»	
970,850	5,658	976,508	976,508	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur, des Annales parlementaires, du Compte rendu analytique des séances de la Chambre des Représentants</i> et travaux accessoires
20	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émises du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation
22	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles
24	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.
25	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
26	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
33,000	100,000	133,000	133,000	»	»	
33,000	100,000	133,000	133,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						
330,000	»	330,000	240,000	90,000	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
25,300	»	25,300	25,300	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
372,300	»	372,300	282,300	90,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				90,000		
25,000	»	a) 25,000	25,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						

a) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui qui était annexé au Budget de 1879, est inséré sous le n° 1 des Annexes. Le Département de la Justice ne demande que la somme présumée nécessaire pour payer les premiers termes de pension échus.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
<i>Culte catholique.</i>		
27	»	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.
28	»	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège
29	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs pour revenus de cures
30	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo.
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
31	»	Traitements des pasteurs et employés
32	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses
<i>Culte israélite.</i>		
33	»	Traitements des ministres et employés
34	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues
35	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
36	»	Pensions ecclésiastiques. — Payment des termes échus avant l'inscription au Département des Finances.
37	»	Secours pour les ministres des cultes.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
321,400	»	321,400	321,400	»	»	
62,011	»	62,011	62,011	»	»	
4,340,000	»	4,340,000	4,340,000	»	»	
669,000	256,000	925,000	925,000	»	»	
74,958	»	74,958	72,558	2,400	»	
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
15,292	»	15,292	15,292	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
11,000	»	a) 11,000	11,000	»	»	
30,000	»	b) 30,000	50,000	»	»	
5,537,661	276,000	5,813,661	5,811,261	2,400	»	
Augmentation. . . . fr.				2,400		

a) L'état détaillé des pensions accordées pendant 1878 fait l'objet de l'annexe n° 2, faisant suite à celui qui a été publié à l'appui du Budget de 1879.

Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois du 21 juillet 1844 et du 17 février 1849.

Le Département de la Justice ne paye que les premiers termes échus.

b) Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions, ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
58	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.
59	»	Subsides : a. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; b. Construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.
40	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles;
41	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
42	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
45	»	Écoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
SECTION PREMIÈRE. — Service économique.		
44	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus — Achat et entretien du mobilier des prisons
45	»	Gratifications aux détenus
46	»	Frais d'habillement des gardiens
47	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.
48	»	Traitements des fonctionnaires et employés
49	»	Frais d'impression et de bureau
50	»	Prisons. — Entretien et améliorations des bâtiments
51	»	Prison cellulaire pour hommes à Bruxelles. — Continuation des travaux de construction. — Maison de sûreté d'Anvers. — Continuation des travaux d'agrandissement
52	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.		

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
255,000	200,000	455,000	455,000	»	»	
7,800	»	7,800	10,800	»	3,000	
5,000	»	5,000	»	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
282,700	»	282,700	282,700	»	»	
762,500	200,000	962,500	965,500	»	3,000	
DIMINUTION. . . . fr.				3,000		
1,150,000	»	1,150,000	1,150,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
52,000	»	52,000	52,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
822,900	»	822,900	814,550	8,350	»	
10,000	»	10,000	40,000	»	30,000	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
»	652,000	652,000	652,000	»	»	
»	47,000	47,000	47,000	»	»	
2,207,900	699,000	2,906,900	2,928,550	8,350	30,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>SECTION DEUXIÈME. — Service des travaux.</i>		
53	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
54	»	Gratifications aux détenus
55	»	Frais d'impression et de bureau
56	»	Traitements des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
<i>SECTION TROISIÈME. — Traitements de disponibilité.</i>		
57	»	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
FRAIS DE POLICE.		
58	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
CHAPITRE XII.		
59	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
1,000	»	1,000	3,000	»	2,000	
68,000	»	68,000	76,350	»	8,350	
259,350	»	259,350	269,350	»	10,350	
»	6,900	6,900	6,900	»	»	
2,466,900	703,900	3,172,800	3,204,800	8,350	40,350	
DIMINUTION . . . fr.				52,000		
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	102	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Ordre judiciaire
III.	110	Justice militaire
IV.	<i>ib.</i>	Frais de justice
V.	112	Palais de justice
VI.	<i>ib.</i>	Publications officielles
VII.	<i>ib.</i>	Pensions et secours
VIII.	114	Cultes
IX.	116	Établissements de bienfaisance
X.	<i>ib.</i>	Prisons
XI.	118	Frais de police
XII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
437,800 »	»	437,800 »	437,800 »	»	»	
3,901,270 »	»	3,901,270 »	3,880,850 »	20,440 »	»	
77,870 »	»	77,870 »	77,870 »	»	»	
970,850 »	5,658 »	976,508 »	976,508 »	»	»	
35,000 »	100,000 »	135,000 »	135,000 »	»	»	
372,300 »	»	372,300 »	282,300 »	90,000 »	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
5,537,661 »	276,000 »	5,813,661 »	5,811,261 »	2,400 »	»	
762,500 »	200,000 »	962,500 »	965,500 »	»	3,000 »	
2,466,900 »	705,900 »	3,172,800 »	3,204,800 »	»	32,000 »	
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»	
5,000 »	1,800 »	6,800 »	6,800 »	»	»	
14,689,651 »	1,289,358 »	15,979,009 »	15,901,169 »	112,840 »	35,000 »	
AUGMENTATION fr.				77,840 »		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT des pensions accordées à des magistrats, fonctionnaires et employés ressort

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Poulet, P.	7 décembre 1807.	Président de tribunal de 1 ^{re} instance.
2	Marinus, J.	14 mars 1810.	Directeur de prison
3	Jullien, D.	30 août 1805.	Conseiller de Cour d'appel
4	Puville, J.	4 décembre 1807.	Greffier de justice de paix
5	Delmotte, P.	15 avril 1824.	Gardien de prison
6	Lebon, D.	9 avril 1812.	Juge de paix.
7	Durieu, T.	7 septembre 1807.	Greffier de justice de paix
8	Van Doorslaer, J.	15 décembre 1808.	Id.
9	Bourgeois, C.	30 janvier 1811.	Magasinier de prison
10	Bostoen, B.	15 août 1809.	Surveillant aux écoles de réforme
11	Yenet, J.	26 août 1812.	Secrétaire de Commission administr. des prisons.
12	Tercelin, E.	3 janvier 1813.	Gardien de prison.
13	D'hont, R.	10 décembre 1811.	Juge de tribunal de 1 ^{re} instance
14	Marousé, A.	13 septembre 1812	Juge de paix.
15	Velghe, M.	24 juillet 1820	Directeur de prison.
16	Pirmez, V.	18 octobre 1817	Gardien-chef de prison
17	Weynants, M.	29 janvier 1825	Gardien de prison.
18	Flament, A.	24 décembre 1827.	Id
19	Colen, G.	9 juillet 1814	Juge de paix.
20	Gennotte, J.	16 juillet 1808	Id.
21	Considérant, L.	20 juillet 1808	Greffier de tribunal de 1 ^{re} instance.
22	Develette, M.	16 août 1808.	Président id. id.
23	Van Cutsem, L.	30 septembre 1808	Vice-président id. id.
24	Dept, F.	3 juillet 1812	Greffier id. id.
25	Jolie, C.	14 avril 1828.	Gardien de prison
26	Baronius, A.	30 décembre 1817.	Id.
27	Vankerm, J.-B.	10 septembre 1813	Agent préposé à la conduite des voitures cellulaires.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

issant au Département de la Justice, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1878.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen des 5 dernières années de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
15 décembre 1877.	Age avancé.	56	9	7,000 »	7,000 »	
20 novembre 1877.	Id.	45	10	6,908 33	4,605 »	
3 septembre 1877.	Id.	28	»	7,500 »	7,000 »	
9 décembre 1877.	Id.	30	5	1,650 »	772 »	
20 décembre 1877.	Infirmités	29	4	1,408 »	662 »	
7 février 1878.	Age avancé.	39	11	4,500 »	2,763 »	
28 décembre 1877.	Id.	47	2	1,750 »	1,166 »	
22 mars 1878.	Id.	40	4	2,200 »	1,565 »	
7 février 1878.	Id.	27	4	1,976 66	1,082 »	
15 février 1878.	Infirmités	26	10	1,463 33	604 »	
29 avril 1878.	Age avancé.	46	3	2,736 66	1,824 »	
7 février 1878.	Id.	43	11	1,733 »	1,155 »	
27 mai 1878.	Infirmités	27	5	4,141 66	3,342 »	
21 mai 1878.	Id.	39	4	3,400 »	3,400 »	
16 mai 1878.	Id.	32	11	4,116 66	2,084 »	
13 mai 1878.	Id.	36	»	1,980 »	1,096 »	
6 mai 1878.	Id.	16	3	1,424 73	356 »	
3 juillet 1878.	Id.	29	10	1,543 66	708 »	
16 août 1878.	Id.	33	9	3,500 »	3,500 »	
2 août 1878.	Age avancé.	41	6	3,500 »	3,300 »	
16 août 1878.	Id.	48	8	3,700 »	3,800 »	
6 octobre 1878.	Id.	28	»	7,000 »	6,533 »	
18 octobre 1878.	Id.	34	3	6,500 »	6,500 »	
9 octobre 1878.	Id.	42	6	3,800 »	2,484 »	
12 septembre 1878.	Infirmités	30	1	1,487 40	679 »	
20 septembre 1878.	Id.	38	»	1,745 70	1,020 »	
18 octobre 1878.	Age avancé.	46	1	2,258 33	1,305 »	
TOTAL fr.					72,305 »	

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1878. 287 pensions, montant à fr. 692,494 »
 Inscrites en 1878 27 pensions s'élevant à fr. 72,305 »
 Éteintes en 1878 28 ———— 97,714 »
 Diminution 1 Diminution fr. 25,409 »
 Reste à servir au 1^{er} janvier 1879 fr. 667,085 »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

ÉTAT des pensions accordées à des ecclésiastiques,

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Boonen, J.-B	12 novembre 1815.	Desservant
2	Houssard, M.	4 août 1816.	Vicaire
3	Danly, J.-B.	30 avril 1807.	Desservant
4	Demacq, H.	5 décembre 1810.	Id.
5	Bastien, C.	11 mai 1809.	Id.
6	Nyssen, P.	8 octobre 1807.	Id.
7	Broux, G.	9 février 1815.	Id.
8	Ghineau, G.	13 mai 1823.	Id.
9	Demau, P.	3 avril 1817.	Id.
10	Lagae, A.	27 avril 1834.	Vicaire
11	Pulinckx, G.	8 février 1800.	Desservant
12	Willems, J.	25 janvier 1812.	Id.
13	Daniels, A.	19 décembre 1812.	Id.
14	Plateus, J.	23 janvier 1812.	Id.
15	Staelens, E.	20 octobre 1810.	Id.
16	Van Scheerdyk, J.	18 avril 1811.	Id.
17	Paquay, J.	11 juin 1811.	Id.
18	Hulin, V.	15 septembre 1808.	Id.
19	Janssen, L.	6 juillet 1809.	Id.
20	Dejardin, A.	18 avril 1810.	Id.
21	Charlier, E.	27 novembre 1807.	Id.
22	Kaudt, J.	17 février 1824.	Id.
23	Boulangier, P.	28 février 1824.	Id.
24	Mineur, A.	16 janvier 1824.	Id.
25	Baudelet, C.	20 décembre 1816.	Id.
26	Lambrechts, P.	4 décembre 1801.	Id.
27	Defosse, L.	10 juin 1810.	Curé de 2 ^e classe
28	Caris, G.	15 octobre 1804.	Desservant
29	De Backer, L.	28 avril 1835.	Vicaire
30	Philippart, F.	9 décembre 1805.	Desservant
31	Lhermite, D.	6 septembre 1813.	Id.
32	De Michel, J.	14 mai 1812.	Id.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1878.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen des 5 dernières années de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
22 juin 1877 . . .	Infirmités	34	4	907 49	809 »	
15 juillet 1877 . . .	Id.	27	9	618 55	400 »	
22 octobre 1877 . . .	Age avancé.	46	1	1,110 »	1,110 »	
28 octobre 1877 . . .	Id.	42	4	1,100 »	1,100 »	
51 octobre 1877 . . .	Id.	40	10	1,100 »	1,100 »	
4 janvier 1878 . . .	Id.	40	»	1,105 »	1,105 »	
19 février 1877 . . .	Infirmités	50	2	1,010 »	678 »	
4 octobre 1875 . . .	Id.	26	1	950 »	602 »	
1 ^{er} février 1878 . . .	Id.	54	8	974 09	801 »	
25 février 1875 . . .	Id.	14	8	600 »	323 »	
22 mars 1878 . . .	Age avancé.	55	9	1,200 »	1,200 »	
16 mars 1878 . . .	Id.	40	6	1,100 »	1,100 »	
28 mars 1878 . . .	Id.	41	5	1,100 »	1,100 »	
16 mars 1878 . . .	Id.	47	5	1,145 55	1,145 »	
20 mars 1878 . . .	Infirmités	52	7	1,100 »	828 »	
29 avril 1878 . . .	Age avancé.	41	7	1,100 »	1,100 »	
51 mars 1878 . . .	Id.	40	6	1,100 »	1,100 »	
20 avril 1878 . . .	Id.	45	»	1,100 »	1,100 »	
10 mai 1878 . . .	Id.	44	2	1,100 »	1,100 »	
2 mai 1878 . . .	Id.	40	2	1,100 »	1,100 »	
10 mai 1878 . . .	Id.	41	11	1,110 »	1,110 »	
27 mars 1878 . . .	Infirmités	51	10	1,100 »	800 »	
15 décembre 1877 . . .	Id.	27	4	950 »	612 »	
50 avril 1878 . . .	Id.	25	4	950 »	506 »	
28 octobre 1877 . . .	Id.	57	10	975 »	904 »	
21 juin 1878 . . .	Age avancé.	48	5	1,200 »	1,200 »	
11 juillet 1878 . . .	Id.	45	4	1,500 »	1,500 »	
28 juin 1878 . . .	Id.	40	8	1,175 55	1,175 »	
18 février 1878 . . .	Infirmités	19	11	600 »	349 »	
30 septembre 1878 . . .	Age avancé.	49	6	1,155 »	1,155 »	
Id.	Id.	40	»	1,100 »	1,100 »	
Id.	Id.	40	»	1,100 »	1,100 »	
A REPORTER. . . fr.					50,408 »	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
33	Bilocq, L.	15 janvier 1809.	Desservant
34	Parmentier, G.	28 octobre 1811	Id.
35	Debra, H.	14 juin 1798.	Id.
36	Kerckhoffs, P.	11 juillet 1811	Curé de 2 ^e classe.
37	Stasseyns, P.	29 juin 1813.	Desservant
38	Lenaerts, G.	26 janvier 1816.	Curé de 2 ^e classe.
39	Danneels, L.	10 avril 1802.	Desservant
40	Bourgeois, H.	22 novembre 1809.	Id.
41	Vuylsteke, J.	23 janvier 1806.	Id.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
				REPORT . . fr.	50,498 »	
50 septembre 1878 .	Age avancé.	43	6	1,100 »	1,100 »	
50 septembre 1878 .	Id.	42	9	1,100 »	1,100 »	
30 septembre 1878 .	Id.	51	1	1,200 »	1,200 »	
50 septembre 1878 .	Id.	43	4	1,500 »	1,500 »	
14 octobre 1878 . .	Id.	40	7	1,100 »	1,100 »	
50 septembre 1878 .	Infirmités	20	8	1,457 »	954 »	
18 octobre 1878 . .	Age avancé.	47	1	1,200 »	1,200 »	
5 octobre 1878 . .	Id.	45	10	1,100 »	1,100 »	
15 octobre 1878 . .	Id.	45	10	1,155 »	1,155 »	
TOTAL fr.					40,907 »	

Il y avait à servir au 1 ^{er} janvier 1878	369 pensions, montant à fr.	554,015 »
Inscrites en 1878. . . 41 pensions, s'élevant à fr.	40,907 »	
Éteintes en 1878. . . 50 — —	50,025 »	
Diminution. . . 9 — —	9,118 »	0,118 »
RESTE à servir au 1 ^{er} janvier 1879.	360 — —	fr. 524,895 »

(128)